

> Intitulé de l'emploi

Chef de projet d'aménagement urbain

> Autres appellations

- Chargé d'opérations d'aménagement
- Chargé de mission d'aménagement
- Chargé de mission de renouvellement urbain et/ou de résorption de l'habitat insalubre
- Chargé d'études pour l'observatoire urbain
- Chef de projets urbains ou d'urbanisme opérationnel
- Coordonnateur de projets urbains

> Définition synthétique

Le chef de projet d'aménagement urbain veille à la cohérence des projets d'aménagement et d'urbanisme avec la politique urbaine de la collectivité.

> Activités principales

- Pilotage et réalisation d'études préalables et de faisabilité
- Élaboration des documents d'urbanisme et de planification
- Conception et montage des opérations d'aménagement urbain et de construction
- Développement et animation des partenariats
- Promotion des projets d'aménagement et de renouvellement urbain
- Contrôle de l'application du droit des sols
- Analyse et évaluation des politiques urbaines (gestion d'un observatoire)

> Compétences requises

Savoir :

- Réglementation de l'urbanisme et de l'aménagement
- Règles de programmation des équipements publics
- Méthodologie d'ingénierie de projet
- Techniques de négociation et de communication
- Génie technique urbain (voirie et réseaux divers (VRD)...))
- Règles budgétaires comptables et Code des marchés public
- Techniques de management et de management de projets
- Techniques et outils d'évaluation
- Informatique, bureautique, SIG (système d'information géographique)

Savoir-faire :

- Évaluer les potentialités de réussite des projets au niveau social, économique, financier et urbanistique
- Préparer les décisions
- Animer et piloter une équipe
- Rédiger les cahiers des charges
- Organiser la mise en place des aides techniques, juridiques et financières
- Coordonner les différents acteurs
- Gérer l'exécution ou la délégation des opérations d'aménagement urbain
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Développer une stratégie de communication institutionnelle
- Mettre en cohérence les moyens et les besoins

Comportements professionnels :

- Disponibilité
- Méthode
- Esprit d'analyse
- Faculté de mobilisation des synergies autour de projets
- Aisance orale

> Conditions particulières d'exercice

- Permis B

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement de politiques publiques transversales d'aménagement
- Extension du champ d'activités : habitat, transport, économie, environnement, services techniques, voire politique de la ville, prise en compte de la prévention des risques
- Spécialisation et complexification de l'environnement juridique
- Développement de l'intercommunalité
- Développement du management par projets et par objectifs et des démarches qualité
- Modification de la demande sociale et développement de dispositifs de concertation avec les habitants
- Renforcement de la maîtrise d'ouvrage et des diagnostics préalables
- Développement des dispositifs d'évaluation des projets

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Élargissement du champ des connaissances (réglementaire, technique, institutionnel, informatique et managérial)

> Proximité avec d'autres emplois

- Conducteur d'opérations en bâtiment